COMMUNE
OUZOUER SUR TREZEE

Extrait du registre des Arrêtés du Maire du 27 octobre 2026

ARRETE

Interdiction circulation
Travaux Étang de Grand-Rue – route barrée

Le Maire d'OUZOUER SUR TREZEE (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

VU le Code de la Route,

Vu la demande présentée par Monsieur Loïc BOSCHER pour la Société CEE Val de Loire, sise 69134 DARDILLY CEDEX, pour la modification du réseau ENEDIS au niveau de l'étang de Grand-Rue et la nécessité d'interdire la circulation et le stationnement, au niveau des travaux, à Ouzouër sur Trézée, durant cette intervention,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques et à l'intérieur de l'agglomération.

N°126/26

A R R E T E

ARTICLE 1er : Pour les besoins des travaux précités, qui auront lieu à partir du Vendredi 09 novembre 2026 pendant 45 jours et suivant les aléas climatiques ou matériels, jusqu'au 23 décembre 2026, la Route menant à l'étang de Grand-Rue sera barrée, pendant la durée de l'intervention.
Le stationnement des véhicules sera interdit au droit et à proximité des travaux.

Des panneaux réglementaires de signalisation seront installés par le demandeur, CEE VAL DE LOIRE ;

ARTICLE 2 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :
- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRIARE,
- au Chef du Centre de Première Intervention d'OUZOUER SUR TREZEE,
- à la Société CEE VAL DE LOIRE

Fait à OUZOUER SUR TREZEE, 27 octobre 2026

Le Maire,
Francine MOLINET

MAIRIE OUZOUER SUR TREZEE (Loiret)